

Des 4 coins du village



Feuillet d'Informations de Horgues - Octobre 2010 - n°8

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

C'est à l'issue d'un été 2010 agité pour notre commune que nous vous présentons ce feuillet d'informations de rentrée.

Je ne reviendrai pas sur « l'épisode » gens du voyage : je m'en suis expliqué auprès de vous et la presse s'en est fait largement l'écho, nous allons essayer d'aménager les abords du stade pour en rendre l'accès moins évident.

Le feu de la Saint Jean organisé par Horgues Animations et les conscrits a été un véritable succès (350 repas servis, près de 500 personnes présentes), le vide-greniers qui a suivi a également été une réussite, un grand merci aux organisateurs.

L'activité communale n'a pas connu de vacances durant cet été : le dossier d'appel d'offres pour la salle des fêtes a été finalisé (ouverture des plis le 04 octobre 2010), le bureau d'études pour le diagnostic du système d'assainissement collectif a été choisi et la salle des mariages qui servira également de salle d'expositions a été totalement rénovée (le vernissage de la 1ère exposition a eu lieu le 23 septembre dernier).

Le 1er juillet 2010, notre déchetterie est devenue (non sans mal) intercommunale, ce qui permettra d'en amortir le coût de fonctionnement tout en pérennisant le service.

Cet automne verra le lancement effectif de nombreux projets structurants :

- ☞ réfection de la rue du 8 mai financée par la communauté de communes Gespe Adour Alaric pour un montant de 60000 €.
- ☞ seconde phase de la rénovation de l'éclairage public (rue de l'Agriculture et entrée des lotissements).
- ☞ démarrage des travaux de la salle des fêtes (en fonction du résultat de l'appel d'offres).

La prochaine corvée communale aura lieu le 06 novembre et je remercie par avance toutes celles et ceux qui consacreront un peu de leur temps au service de la collectivité.

En novembre également auront lieu les prochaines réunions de quartiers, moments d'échanges francs, directs et conviviaux.

Nous commençons à étudier la possibilité d'un jumelage de notre commune, pour 2011, nous participerons à la Semaine Bleue, en organisant en partenariat avec l'école une journée d'échanges entre nos aînés et nos jeunes le vendredi 22 octobre, et le CCAS organisera une sortie début janvier 2011.

Vous pouvez le constater, les dossiers avancent et notre envie de poursuivre notre action à votre service reste intacte. L'année 2011 sera également porteuse de projets et de réalisations que nous vous détaillerons lors du prochain bulletin de janvier 2011. D'ici là, je vous souhaite en mon nom et celui de tout le conseil municipal de bien terminer cette année 2010.



Bien cordialement,
Jean-Michel Ségneré

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Horgues, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1er janvier 2010 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1er janvier 2007.

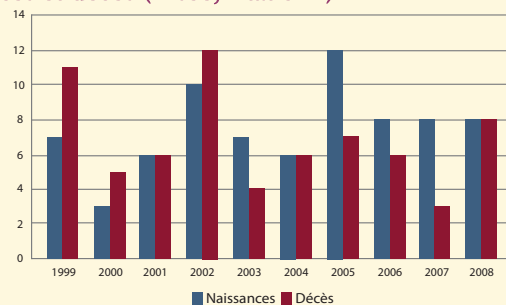
La population en vigueur au **1er janvier 2010 est de 1090 habitants** (habitant en permanence sur la commune).

VPC

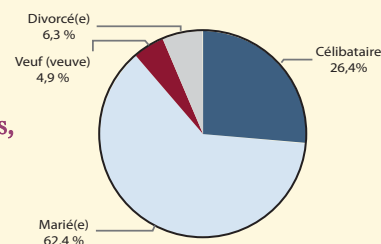
Population par sexe et âge en 2007 (Insee, RP 2007)

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	551	100,0	539	100,0
0 à 14 ans	95	17,3	95	17,7
15 à 29 ans	83	15,1	67	12,4
30 à 44 ans	114	20,7	108	20,0
45 à 59 ans	158	28,8	175	32,4
60 à 74 ans	87	15,9	67	12,4
75 à 89 ans	10	1,8	23	4,3
90 ans ou plus	2	0,4	4	0,8
0 à 19 ans	141	25,6	126	23,4
20 à 64 ans	349	63,5	348	64,6
65 ans ou plus	60	10,9	65	12,1

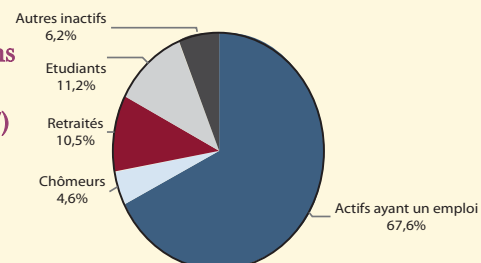
Naissances et décès (Insee, Etat civil)



Etat matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus, en 2007 (Insee, RP 2007)



Population de 15 à 64 ans par type d'activité, en 2007 (Insee, RP 2007)



LES INFOS DU CCAS

VIE DES CLUBS :

Le scrabble continuera cette année, toujours le jeudi après-midi de 14 h à 16 h et toujours sous la houlette de notre dynamique et sympathique madame Margotin.

Venez rejoindre la joyeuse équipe de «chercheuses » de mots.

Le club de marche, qui a bien fonctionné l'année dernière ne reprendra pas pour l'instant. Madame Bourgade qui l'animait ne sera plus disponible pour le faire. Si de nouvelles bonnes volontés souhaitent prendre la relève et continuer à faire vivre cette activité, elles peuvent se signaler au secrétariat de la mairie.

LA JOURNÉE BLEUE :

Lire l'article suivant.

VOYAGE D'AUTOMNE :

Le voyage annuel d'automne se fera en fait ...en hiver ! En effet, le projet retenu lors de la dernière réunion est une sortie dans laquelle sont prévues la visite de plusieurs crèches de Noël dans différents villages et ce genre de voyage n'est possible qu'au tour de la mi-janvier.



Escapade au Pays Basque - le 29 mai 2010

REPAS DES AÎNÉS :

Ce repas est déjà programmé pour fin janvier ou début février comme l'année dernière.

De plus amples informations vous seront communiquées dans le prochain bulletin municipal.

IF

VENDREDI 22 OCTOBRE : JOURNÉE BLEUE AVEC LES ENFANTS

- « Dis Monsieur, tu me montres comment on fait un gâteau à la broche ?

- Bien sûr mon p'tit gars ! Viens avec moi ! Je vais te raconter l'histoire de ton école et de notre village ; et après, tu tourneras la broche pendant que je verserai la pâte. »

Voilà comment se déroulera la journée bleue à l'initiative de la mairie et du CCAS le **vendredi 22 octobre 2010 à partir de 10h30 à l'école du village** avec l'aide des enseignants :

Petits et grands partageront divers ateliers consacrés à la richesse des

échanges entre générations, préparés par les enfants qui ont même prévu une surprise visant à valoriser le patrimoine de Horgues.

Pour clôturer cette rencontre intergénérationnelle, le repas du jour de la cantine sera servi de manière à permettre aux aînés de partager un moment convivial avec nos écoliers.

Si vous avez plus de 60 ans, nous espérons vous retrouver nombreux.

Les enfants comptent sur vous !!

RV

EXPOSITION : ANDRÉ BORDES À L'HONNEUR

La toute nouvelle salle de la mairie, fraîchement rénovée, a accueilli sa première exposition de peintures du 20 septembre au 1^{er} octobre dernier.

Trente deux tableaux, signés de l'artiste tarbais André Bordes ont illuminé les nouveaux murs blancs pendant deux semaines.

De nombreuses personnes, artistes ou amateurs de peinture sont venues admirer ses œuvres et le soir du vernissage, la salle était comble. Mais l'artiste a l'habitude du succès, connu et reconnu dans la région, il a déjà conquis son public.

André Bordes est ce qu'on appelle un peintre sur le motif ; paysages, natures mortes, scènes de rue sont ses sujets de prédilec-



tion. C'est avec une technique irréprochable qu'il nous les restitue et surtout avec sa vision sensible d'artiste, faisant primer la recherche du mouvement, l'harmonie dans le choix des couleurs, ce qui donne à ses toiles un caractère particulièrement vivant.

Inspiré aussi par notre village, André Bordes a planté son chevalet en plusieurs lieux et a réalisé quatre très belles toiles de sites et monuments horguais dont certaines ont déjà trouvé preneurs.

D'autres expositions seront prévues par la suite et la prochaine est d'ores et déjà programmée pour le mois de décembre.

IF

TRAVAUX ET REALISATIONS

- ☞ Rénovation crépi de la façade de la salle des fêtes
- ☞ Création d'une pièce-bureau pour archivage Mairie
- ☞ Réfection d'un bureau et sa mezzanine au centre de loisirs suite incendie
- ☞ Changement de porte au hangar pour rangement matériel sport
- ☞ Aménagement salle d'exposition - salle du Conseil Municipal et des mariages (montant des travaux : 57300€ hors taxes - subvention : 30000€)



Façade salle des fêtes - Avant



Façade salle des fêtes - Après

- ☞ Création surface de stockage pour déchets verts à la déchetterie intercommunale (financé par Gespe Adour Alaric)
- ☞ Pose signalétique directionnelle déchetterie (panneaux financés par Gespe Adour Alaric)
- ☞ Plantations écoles primaire et maternelle par le lycée horticole Adriana



Salle du Conseil Municipal et des expositions

VPC

TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE (TNT) : 8 NOVEMBRE 2011 (source : Tous au numérique)

Qu'est ce que c'est ?

Le passage à la télé numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT ou autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique).

Quels sont les avantages ?

18 chaînes gratuites sont diffusées. La qualité numérique de l'image est de qualité DVD et le son en Dolby Digital.

Etes-vous concerné par le passage à la TNT ?

OUI, si vous recevez la télé par une antenne râteau sur l'un de vos postes.

NON, si vous recevez la télé par ADSL, le câble ou le satellite et si aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau.

Que devez-vous faire ?

Vous recevez les 7 chaînes analogiques ou moins : avant le passage, vous devez équiper chacun de vos postes reliés à une antenne râteau ou à une antenne intérieure d'un mode de réception numérique.

Comment vous équiper ?

☞ Vous n'êtes pas obligés de changer de poste de télévision. Il suffit de raccorder chacun des postes concernés à un adaptateur TNT (ou un décodeur dans le cas d'une souscription à une offre payante). Tous les postes vendus depuis mars 2008 sont équipés d'un adaptateur TNT intégré. Tous

les postes vendus depuis 1981 sont munis d'une prise PériTel permettant d'y brancher un adaptateur TNT ou un décodeur.

☞ Pour regarder une chaîne et en même temps en enregistrer une autre, vous devez avoir 2 tuners (soit un adaptateur double tuner, soit une TV TNT Intégrée + un adaptateur simple tuner).

☞ Un équipement HD (Haute Définition) n'est pas nécessaire pour recevoir les chaînes gratuites de la TNT car elles sont toutes diffusées en SD (définition numérique standard). Toutefois, l'offre gratuite comprend quelques chaînes HD (TF1, France 2, M6, Arte). Pour recevoir les chaînes HD, il faut vous équiper d'une installation entièrement HD (Télé, adaptateur, câble HDMI). Les adaptateurs HD peuvent lire les signaux SD, mais l'inverse n'est pas vrai.

☞ Les téléviseurs labellisés HD vendus depuis le 1er décembre 2008 ont tous un adaptateur TNT HD intégré. Si votre télé HD est plus ancienne, il vous sera peut-être nécessaire de compléter votre équipement d'un adaptateur TNT HD indépendant.

☞ Méfiez-vous des démarcheurs à domicile, ne cédez pas aux vendeurs trop pressés. En cas de doute, téléphonez au 09.70.818.818 ou www.tousaunumerique.fr.

VPC

CONCILIATEUR DU CANTON DE LALOUBÈRE

Vous êtes en litige avec une personne et vous souhaitez éviter un procès ou un dépôt de plainte. Faites appel au conciliateur de justice de votre canton.

Qui est-il ?

C'est un bénévole, nommé par le 1^{er} Président de la Cour d'Appel après prestation de serment.

Il a pour mission de **régler à l'amiable des conflits d'ordre civil** (non pénaux), conflits entre personnes physiques ou morales. Il peut également être désigné par un juge. Il est tenu à l'obligation de secret. Il peut être saisi sans formalité : par simple lettre ou par téléphone. Le droit civil est le droit commun régissant la plupart des rapports entre individus.

Que peut-il faire pour vous ?

Son action concerne pour l'essentiel des conflits individuels tels que les troubles de voisinage, les impayés, les malfaçons, les litiges de consommation, les problèmes locatifs, etc.

Quelles sont ses limites ?

Le conciliateur de justice **ne peut traiter en aucun cas des questions concernant l'état des personnes ou le droit de la famille** (divorce, garde d'enfants,...) qui sont de la compétence exclusive des tribunaux, **les litiges entre les particuliers et l'administration** qu'il doit renvoyer au Médiateur de la République (ou son représentant local), **les procédures pénales**.

Qu'est-ce que la procédure de conciliation ?

Cette procédure est gratuite. Le conciliateur de justice a pour mission de trouver un compromis entre les parties qui doivent **se présenter en personne à la réunion de conciliation**. Elles peuvent être assistées (avocat, conjoint, concubin, personne attachée à l'entreprise par exemple).

Le conciliateur de justice peut se déplacer sur les lieux de contestation.

Réussite de la conciliation

En cas d'accord, même partiel, le conciliateur de justice peut établir un constat d'accord signé par les parties dans lequel elles s'engagent l'une envers l'autre par leur seule volonté. Il remet un exemplaire du constat de la transaction à chacune d'elles et en dépose une au Tribunal d'Instance. Il les informe de la possibilité de demander la formule exécutoire. Cela équivaut à un jugement.

Echec de la conciliation

En cas de désaccord, soit parce que l'une des deux parties est absente, soit parce qu'elles n'ont pu s'entendre sur un règlement amiable, chacun reste libre de saisir le tribunal.

Conciliateur du canton de Laloubère : **Josette NOEL**
Mairie de Laloubère - sur rendez-vous au 05.62.45.21.06

RENTREE DES CLASSES

C'était le grand jour, le jeudi 2 septembre pour tous les écoliers horguais. Et heureux ou contrariés, tous ont du reprendre les rythmes de l'école. Chez les tout-petits de maternelle, pour qui c'était la toute première rentrée, il n'y a eu aucun pleur, aucune séparation difficile cette année et dès 9 heures, un calme olympien régnait déjà dans la classe.

Une légère baisse des effectifs sur les deux écoles est à noter pour cette rentrée avec dix enfants de moins que l'année passée.

C'est Monsieur Varrin qui bénéficiera cette année d'une classe à effectif réduit avec seulement 18 élèves.



L'avenir de nos écoles n'est cependant pas inquiétant pour l'instant et aucun vent de suppression de postes ne souffle sur Horgues.

EFFECTIFS ANNEE 2010/2011 :

Ecole Primaire :

Classe de monsieur Varrin (CM1/CM2) : 18 élèves
Classe de mademoiselle Julian (CE1/CE2) : 24 élèves
Classe de madame Vidal (GS/CP) : 24 élèves

Ecole maternelle :

Classe de madame Sanroman (PS/MS) : 26 élèves



IF

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Il est possible de vous inscrire sur les listes électorales 2011 de la commune de Horgues jusqu'au 31 décembre 2010. Passée cette date, aucune demande ne pourra être prise en compte pour l'année 2011.

Pour ce faire, vous devez vous rendre au secrétariat de mairie muni de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile afin d'y remplir un formulaire de demande d'inscription.

VPC

HOMMAGE À CÉLINE

Les conscrits rendent un grand hommage à notre petite Céline. Un sourire de tous les jours, une joie de vivre éternelle et surtout une grande force qui restera dans nos cœurs. Que vous l'ayez cotoyée de près ou de loin, nous espérons que vous n'oublierez pas celle qui nous laissait rêveur lorsqu'elle se mettait à

danser son flamenco endiablé. «Horguais un jour, Horguais toujours». Merci pour tout.

Les conscrits de Horgues



ÉTAT CIVIL

NOS BONHEURS

Le 13 juin 2010

Maël **HAURET**

Le 1er août 2010

Yaélis **ALONSO**

Le 1er août 2010

Kylian **VIVAS**

Le 12 août 2010

Esteban **POZAS -- MENOUE**

Le 2 octobre 2010

Louise **COURTADE -- DUBIE**

NOS JOIES

Le 19 juin 2010

BAZERQUE Philippe & **CLAVIER** Brigitte

Le 4 septembre 2010

DAUTAN Damien

& **LAFON-PLACETTE** Magali

Le 4 septembre 2010

CRUZ-IRALOUR Ruben

& **BOUBIEN** Christelle

NOS PEINES

Le 11 mai 2010

Catherine **GILLINGHAM** épouse **JANIAK** - 53 ans

Le 3 août 2010

Renée **PECOSTE** veuve **CARMOUZE** - 82 ans

Le 20 août 2010

Céline **LABRADOR** - 20 ans

Le 24 septembre 2010

Josette **LEFEBVRE** veuve **MAIRESSE** - 75 ans

MÉMO

SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Ouvert :

Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi de 16h00 à 18h00 **Nouveau**

Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Permanence des élus

lundi, mercredi, vendredi de 18h à 19h 30

Monsieur le Maire tous les jours sur RdV

Tél : 05 62 45 19 26

Fax : 08 11 38 21 39

Email : commune-de-horgues@wanadoo.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

Horaires d'ouverture :

Lundi / Mardi : 16 h à 18 h

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18 h

Jeudi : 16 h à 18 h

Vendredi : 10h à 12h et 15h à 18 h

Tél : 05 62 45 19 48

À VOS AGENDAS...

SOIRÉE LOTO

«Orgues à Horgues»

le 6 novembre 2010 à 21h

à la Salle des fêtes de Laloubère

DON DU SANG

le 15 novembre 2010

de 16h30 à 18h30

au Centre commercial de Horgues

SOIRÉE BEAUJOLAIS

le 19 novembre 2010

VIDE-ECURIES

le 28 novembre 2010



DÉCHETTERIE MUNICIPALE :

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14 h à 17 h

Mercredi : 14 h à 17 h

Samedi : 10 h à 12 h et 14 h à 17 h



Conception et impression :

IMAGES Arts Graphiques

Bastillac Innovation 65000 Tarbes

Tél. : 05 62 51 05 31 • Fax : 05 62 44 19 05

E-mail : images65@wanadoo.fr